



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E181681

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2024

ÉDITÉ LE 18/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/12/2019

Forme juridique : SARL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 877902700

Siret : 877 902 700 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3803784

Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 008527512430

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 008527512430

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : SARL BAT'YS HOME

1 RUE DE SAINS LES MARQUION
62860 INCHY EN ARTOIS

Téléphone : 06 32 42 45 92

Portable : 06 32 42 45 92

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@batys-home.com

Responsabilité légale :

CHAUWIN SÉBASTIEN CO-GÉRANT / MAGNEZ YANNICK CO-GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/07/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Électricien, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste)	29/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/06/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	05/07/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	05/07/2023
o Ventilation mécanique	22/02/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	22/02/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	22/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.